

ETUDE D'INCIDENCES RELATIVE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT DU PARKING « GG7 » SIS AVENUE FRANS VAN KALKEN À ANDERLECHT

La présente étude consiste en une régularisation du permis d'environnement de classe IA pour un parking privé, composé de 300 box de garages fermés et 89 emplacements à l'air libre.

Ce garage-parking, accessoire à un immeuble dénommé « Aurore 7 » qui le surplombe, ainsi qu'aux immeubles de logements voisins (complexe « Aurore »), est situé sur le territoire de la commune d'Anderlecht, avenue Frans Van Kalken n°12 à 16.

Les installations actuelles ne sont pas couvertes par un permis d'environnement. Cependant, un permis de bâtir a été délivré à la société ETRIMO le 25 avril 1966.

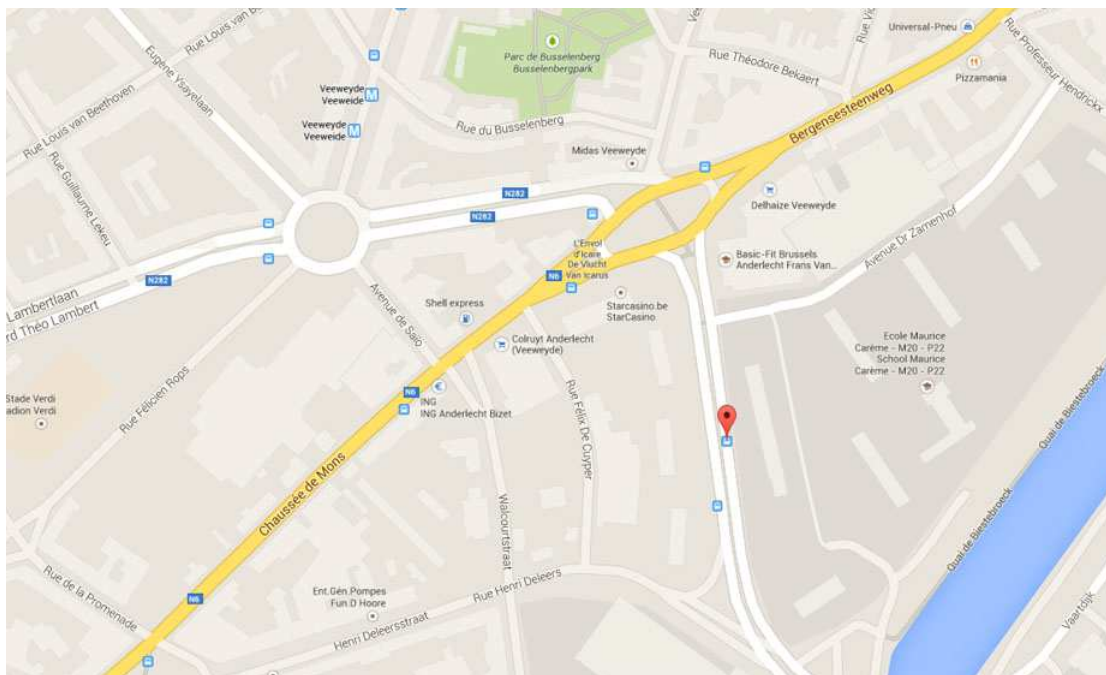
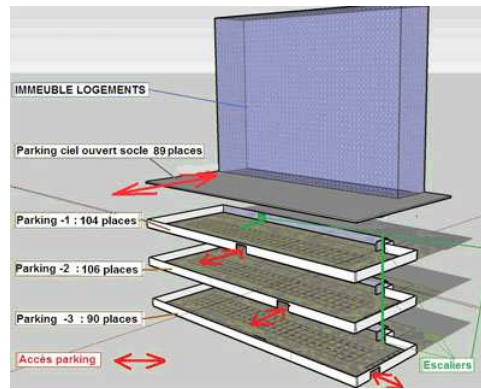
Sa conformité avec la situation existante a été vérifiée et confirmée, à l'exception toutefois de trois petits locaux qui sont renseignés aux plans d'origine comme locaux pour motos alors que leur affectation de fait est différente (extension des box de garages aux niveaux -1 et -3 et rangement de produits d'entretien de la copropriété au niveau -2).

Précisons également que l'aire de stockage des déchets de l'immeuble Aurore 7 ne possède pas de permis d'urbanisme alors qu'elle en nécessite un.

Actuellement, les garages-parkings se caractérisent par une très faible utilisation.

La plupart des propriétaires et locataires d'emplacements ne sont pas des habitants de l'immeuble Aurore 7.

Au terme de l'étude, de nombreuses recommandations furent proposées pour améliorer les conditions d'accessibilité, de sécurité et de confort aux abords de l'immeuble et dans le parking.



2106

Références

Maître de l'Ouvrage: Société G. Waegenar scri
Etat d'avancement: clôturé

planification
mobilité
environnement
espace public